



Quelques monnaies royales du Dauphiné

*Exposé fait devant la SSN en février 2016
par Jacques Daunis*

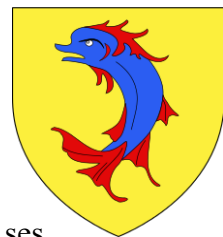
A côté des monnaies des rois de France dont le revers présente les seules armoiries propres au royaume de France, un certain nombre de monnaies royales, avant la révolution de 1789, affichent seules ou de manière concomitante les armoiries d'une province particulière du royaume ou d'un état dont le roi de France est aussi le souverain. En particulier la Navarre puisque depuis 1589 Henri III de Navarre (qui est aussi Henri II de Béarn) est devenu aussi roi de France sous le nom de Henri IV, ainsi que la Catalogne sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV. On trouve ainsi des monnaies présentant les armes de Bretagne, du Béarn (toujours associées à celles de Navarre), de Catalogne ou du Dauphiné, sans parler de celles de possessions éphémères en Italie. Il faut rappeler que le roi Henri III, roi de France et de Pologne n'a jamais associé sur ses monnaies les armes de la Pologne à celles de la France.

Nous nous intéresserons aujourd'hui aux monnaies royales françaises affichant les armes du Dauphiné. Le Dauphiné est en effet une province particulière du royaume de France puisque depuis 1343 (confirmé en 1349) les fils aînés des rois de France porteront (en hommage à cette province) le titre de *Dauphin* jusqu'à la révolution de 1830.

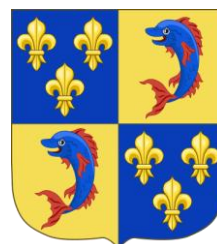
Un peu d'histoire

*blason de la province
du Dauphiné avant son annexion*

L'origine de la province du Dauphiné, qui n'a porté ce nom que tardivement, est due à un certain Bosc, un proche de Charles II le chauve (roi des Francs de 843-877) empereur carolingien d'Occident, fils de Louis 1er le Pieux et donc petit fils de Charlemagne. Bosc ayant été nommé comte d'un certain nombre de fiefs, devient grâce à cela possesseur de la quasi-totalité de la vallée du Rhône (Viennois et Lyonnais), de la vallée de la Saône (Mâconnais et Chalonnais) et de la Provence Vers 1134 l'un de ses successeurs, Guigues IV, comte d'Albon, seigneur du Dauphiné et du Grésivaudan, prend le titre de *Dauphin de Viennois*. C'est le premier à porter le titre de Dauphin, Ce surnom viendrait du fait que de nombreux comtes du Viennois ont porté comme second prénom *Dauphin*, équivalent assez peu courant au masculin du prénom féminin *Delphine* (ou *Dauphine*). Ce prénom, *Dauphin* qui représente aussi un animal marin homonyme, rappelle les liens forts du Dauphiné avec la Provence et donc la Méditerranée



blason du Dauphin de France



Il faut rappeler qu'en imitation des *Dauphins de Viennois*, une branche des comtes d'Auvergne prit le titre de Dauphin d'Auvergne, qui subsistera jusqu'à la Révolution française.

L'origine du titre de *Dauphin* à l'un des fils du roi de France provient du traité de Romans signé en 1343 (et confirmé en 1349) par Humbert II qui, ayant mené une vie fastueuse et s'étant ruiné, puis mort sans enfant (son fils étant mort à l'âge de deux ans) « cède » (c'est un euphémisme) le Dauphiné au roi de France Philippe VI de Valois contre une somme de 40.000 écus d'or et une pension viagère de 10.000 livres. Il fut stipulé dans le traité qu'à la mort d'Humbert II la possession du Dauphiné passerait au petit-fils du roi Philippe VI et que les princes qui règneraient sur ce pays seraient tenus de porter le titre de *Dauphin du Viennois* ainsi que les armes des anciens *Dauphins*. Ce pays devint alors l'apanage des fils aînés des rois de France. Mais pour avoir le titre de *Dauphin*, il fallait non seulement être l'héritier du trône, mais aussi descendre du roi régnant. Ainsi François Ier, cousin (et gendre) de son prédécesseur Louis XII, ne fut jamais titré *Dauphin*, il en est de même pour Henri IV). Selon l'accord avec Humbert II, le Dauphiné devait revenir au fils aîné du futur Jean II le Bon (roi de 1350 à 1364, fils de Philippe VI), alors duc de Normandie mais emprisonné en Angleterre. C'est donc Charles, en tant que fils aîné de Jean le Bon, qui devient le Dauphin puis Roi sous le nom de Charles V le Sage en 1364.

Jusqu'à Henri II, on parlait de « *Dauphin de Viennois* », après lui on parla de « *Dauphin de France* ». En effet, le terme de *Dauphin de France* fut utilisé pour la première fois pour le futur François II (1559-1560, fils aîné d'Henri II) car celui-ci était déjà roi d'Écosse par alliance (marié à Marie Stuart en 1558), il était donc difficile de mettre sur le même plan le royaume d'Écosse et le Dauphiné de Viennois, c'est pourquoi le fils aîné d'Henri II porta le double-titre de roi d'Écosse et *Dauphin de France*, et ce dernier titre perdura.



Ci-dessus la représentation héraldique de la couronne du Dauphin de France remarquez les 4 dauphin

A signaler que le seul *Dauphin* ayant exercé un pouvoir effectif dans le Dauphiné fut le futur Louis XI (né en 1423, roi de France de 1461 à 1483) qui le gouverna à la façon d'un chef d'État.

Quelques monnaies royales du Dauphiné

Toutes les monnaies du Dauphiné dont il sera question ici sont celles qui présentent seulement les symboles de cette région (dauphin et titulature) et non les monnaies royales frappées par l'atelier de Grenoble (Z) ou d'autres mais ne possédant pas les deux symboles cités.

Après le rattachement du Dauphiné au royaume de France, les Dauphins conservent une certaine autonomie jusque sous Charles VII en 1457, ils utilisent l'un des aspects du droit de seigneurage, celui de battre monnaie à leurs armes. Les premières frappes montrent sur une face la représentation d'un dauphin seul, l'animal héraldique du Dauphiné, et sur l'autre, un croisillon de fleurs de lys, le symbole de la couronne de France. C'est ensuite au nom des rois de France que sont frappées les monnaies avec les armes du Dauphiné réunies avec celles de Roi, comme c'est le cas pour la Bretagne ou la Navarre par exemple.

Sur les premières monnaies d'argent du Dauphiné frappées sous Charles V, *Cadière et Carlin*, apparaît presque classiquement le portrait du roi d'un côté et une croix avec ou sans fleurs de lys sur l'autre côté, seule la partie de la titulature DALPHS.VENENS permet l'attribution de la monnaie au Dauphiné. Par contre dans les monnaies de billon, *Gros delphinal, Petit dauphin et Denier*, le revers est occupé par le symbole héraldique de la région, le dauphin avec ou sans couronne, et au revers la légende ET : DALPHS : VENESIS entourant la croix avec ou sans 2 fleurs de lys et 2 dauphins.



Cadière d'or de Charles V

2 Gros delphinaux d'argent de Charles V

Avec Charles VI apparaissent en plus plusieurs monnaies de billon : le **Liard** et le **Patard**, que l'on retrouve également sous le règne de Charles VII.

Le **liard** avait une valeur de 3 deniers tournois, sa composition était en argent et son poids légèrement supérieur à 1 g. Il fallait donc 80 *liards* pour faire une livre tournois de 240 *deniers*.

Apparue au XV^e siècle dans le Dauphiné cette monnaie fut adoptée officiellement par la France en 1654 et fut démonétisée en 1856. Certains pensent qu'elle devait son nom à Guigues Liard, de Vienne en Dauphiné, qui en était l'initiateur, d'autres avancent que le mot *liard* provient de l'ancien adjectif *liart* d'origine germanique : gris. Le *liard* devint le symbole d'une valeur minime (1/4 de sou), d'où l'expression pour décrire un objet de faible valeur « cela ne vaut pas un liard » qui passa dans le langage courant. Il est à noter que de nombreux pays limitrophes utilisèrent ce format. Il semble que les monnaies *hardi* et *liard*, toutes deux apparues dans deux provinces différentes (la Guyenne et le Dauphiné) soient identiques car toutes deux valaient trois deniers.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, sous le règne de Louis XI, cette pièce de monnaie commence à être frappée dans d'autres parties du royaume ainsi que par ses vassaux. Charles VIII en poursuit le monnayage puis sous François I, la pièce change de motif : au lieu d'un dauphin, apparaît le monogramme « F ».

Au début du règne de Louis XIV, le liard apparaît pour la première fois en cuivre, également pour une valeur 3 deniers (ou 1/4 de sou) et son nom devient « Liard de France ». En 1658, sa valeur est réduite officiellement à deux deniers, cette pièce devenant la plus petite dénomination du système monétaire du royaume, la valeur supérieure étant le double tournois ou pièce de 4 deniers, également en cuivre. Les dernières frappes remontent à 1792, mais cette pièce restera en usage jusqu'en 1856 pour pallier l'absence de petite monnaie : en 1803, elle équivaut à 2 centimes de franc germinal.

Le **Patard** paraît être une autre forme du *Gros* frappé et utilisé exclusivement dans les Pays-Bas (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et nord de la France) dès 1433. C'est l'équivalent du *Gros* français, il vaut donc 12 *deniers*, c'est à dire 4 *liards*. Ci-contre un Patard de



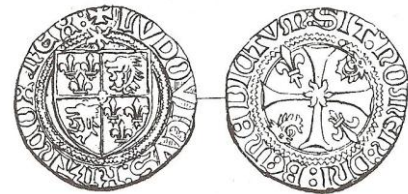
Charles VII (1,12g et 19mm). Avers : KAROLVS FRAN REX et revers : DALPhS VIEnEnSIS Dauphin

Ci-dessous les correspondances entre les différentes monnaies :

Taux de change de la Livre de Liège en 1465-1470

- 1 denier --> 2 mailles
- 3 deniers --> 1 quart de gros
- 4 deniers --> 1 brûlé, 1 noir
- 6 deniers --> 1 petit blanc, 1 demi gros, 1 demi aidant
- 12 deniers --> 1 blanc, 1 gros, 1 patard, 1 aidant
- 24 deniers --> 1 double gros, 1 double patard
- 240 deniers --> 1 livre, 1 écu, 1 florin

Avec Louis XI peu de monnaies faisant allusion au Dauphiné sont frappées, les références au Dauphiné disparaissent dans la titulature au profit de celles du roi de France. Il apparaît pour la première fois un *Ecu* d'or au Dauphiné dans lequel deux fleurs de lys sont alternées avec deux dauphins dans la croix, mais aucune référence au Dauphiné dans la titulature (ce type est repris par son successeur Charles VIII) LVDOVICVS.FRANCOR REX d'un côté et XPES REGNAT : XPES VINCI de l'autre, il apparaît aussi un *douzain* du Dauphiné (idem pour Charles VIII) et un *Petit Blanc* (ou *dizain*), dans ce dernier cas c'est l'écu qui comporte 2 fleurs de lys et 2 dauphins. On trouve aussi un *liard* au dauphin de même que pour Charles VIII.



Pour Louis XII on note un écu d'or au porc-épic du Dauphiné (repris par François premier), avec d'un côté l'écu écartelé de France et du Dauphiné et de l'autre une croix tréflée cantonnée de 2 L et de 2 dauphins, ainsi qu'un douzain du Dauphiné et un autre au porc-épic du Dauphiné et, nouveauté, un denier tournois du Dauphiné (un dauphin et une fleur de lys dans un trilobe) *ci-dessus*.



Avec François 1^{er} (qui n'a pu être dauphin car n'étant pas le fils de Louis XII) on est en pleine Renaissance, un écu d'or et de magnifiques et nombreux testons (*ci-contre*, en état TTB 9,05g et 29mm, prix 550€) et demi-testons d'argent du Dauphiné sont frappés, en particulier une monnaie d'argent anecdotique valant 4 testons d'un poids de 38,50g appelé écu de Dauphiné, extrêmement rare, (*voir ci-dessous*) ainsi que plusieurs douzains du Dauphiné en billon (écu écartelé de France-Dauphiné et croix cantonnée de 2 dauphins avec ou sans fleurs de lys ou F), *voir un exemplaire ci-contre*, et des double-tournois et deniers tournois (*ci-contre*, environ 120€).



Henri II, qui a pourtant émit de nombreuses monnaies, n'a frappé pour le Dauphiné qu'un écu d'or et seulement un teston (et un demi-teston) et un douzain. Par contre Charles IX a fait frapper un écu au soleil du Dauphiné ainsi qu'un teston, un sol parisis, un douzain et un double-tournois et même un denier tournois. Sous le règne d'Henri III le Dauphiné a été peu honoré, seulement des monnaies en billon (un Gros et un demi-gros, un douzain et un liard), un double-tournois et un denier tournois en cuivre.



Avec l'avènement des Bourbons au trône de France les monnaies du Dauphiné se font rares parmi une grande variété de monnaies frappées par ces rois, la Navarre et le Béarn prenant le pas sur les monnaies du Dauphiné. Sous Henri IV, qui n'a pu avoir le titre de *Dauphin*, on compte seulement un quart et un huitième d'écu du Dauphiné ainsi qu'un double-tournois et un denier-tournois. Par contre pour son fils Louis XIII un écu et un demi-écu d'or du Dauphiné ont été émis. Sous Louis XIV peu de monnaies aussi, seulement un douzième d'écu fort rare, une série aux insignes du Dauphiné comportant un écu, et ses divisionnaires (1/2, 1/4, 1/8 et 1/16^{ème} d'écu) tous extrêmement rares. Quant à Louis XV et Louis XVI, ils n'ont pas, à ma connaissance, frappé de monnaies au nom du Dauphiné tel que cela a été défini plus haut.



Magnifique écu d'argent de François 1^{er} valant 4 testons (hors de prix)